



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/2007/8
13 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Seizième session
Genève, 28-30 novembre 2007
Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

**STRUCTURE DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
ET DE SES ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX**

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. En réponse aux demandes formulées dans le plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), le Comité a pris à sa quinzième session un certain nombre de décisions afin de rationaliser ses activités. Comme ces décisions impliquaient des changements dans la structure du Comité et de ses organes intergouvernementaux, le Comité a demandé à sa quinzième session que ces modifications soient présentées en détail dans le présent document.

II. RATIONALISATION DES ACTIVITÉS RELEVANT DU COMITÉ

2. Afin de rationaliser ses activités, le Comité a mis fin à plusieurs d'entre elles et en a créé une nouvelle, comme suit:

a) Activités auxquelles il a été mis fin

Le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, le Groupe spécial d'experts de l'électricité et l'Équipe spéciale mixte de l'énergie et de l'environnement sur la réforme des tarifs de l'énergie pour le développement énergétique durable ont été dissous en décembre 2006. Par ailleurs, le mandat du Forum de la sécurité énergétique a été reconduit jusqu'à la fin de novembre 2007 seulement et cela uniquement pour que puissent être menées à bien les activités exécutées pendant la période 2003-2006

et en particulier pour que soit achevée et publiée l'Étude sur les nouveaux risques mondiaux en matière de sécurité énergétique. Les activités relatives à la sécurité énergétique sont maintenant directement exécutées par le Comité. Le mandat du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales a lui aussi été reconduit jusqu'à la fin de novembre 2007 seulement, ce groupe étant actuellement en train d'étudier les différents moyens qui s'offrent de créer une structure administrative répondant aux exigences de stabilité et de fiabilité à long terme d'une terminologie sur laquelle reposent les politiques et les pratiques en vigueur dans les domaines de l'énergie et des ressources minérales, par exemple un centre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales. Cette question sera examinée par le Groupe d'experts à sa quatrième session, du 17 au 19 octobre 2007.

b) Activité nouvelle

Le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles a été créé en décembre 2006. Des indications plus détaillées sont données à ce sujet dans la partie IV.

3. On notera que ce document, dans lequel sont exposés en détail les seuls changements intervenus à la suite des décisions prises par le Comité à sa quinzième session, doit être lu parallèlement au document ECE/ENERGY/2006/8 qui a été préparé pour la quinzième session du Comité et donne des indications détaillées sur le rôle et les activités du Comité et de chacun de ses organes subsidiaires.

III. STRUCTURE RÉVISÉE DU COMITÉ

4. Un organigramme révisé du Comité est joint en annexe.

5. Les organes subsidiaires du Comité sont les suivants: le Groupe de travail du gaz, le Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz, le Centre du gaz, le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», le Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, le Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon, et le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales. Les programmes de travail de ces organes subsidiaires sont présentés en détail dans leurs rapports.

6. Un bref descriptif du rôle et des activités du Comité et de chaque organe, à part le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, est présenté dans la partie I du document ECE/ENERGY/2006/8. On trouvera des informations complémentaires sur les éléments des programmes mis en œuvre par le Comité et chaque organe dans le «Projet de programme de travail pour 2008-2009 dans le domaine de l'énergie» (ECE/ENERGY/2007/9).

7. Les mandats révisés du Comité et de chacun de ses organes subsidiaires, à l'exception du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, tels qu'approuvés par le Comité exécutif de la CEE, figurent dans le document ECE/ENERGY/68/Add.1.

IV. ACTIVITÉ NOUVELLE: GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE LA PRODUCTION MOINS POLLUANTE D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DU CHARBON ET D'AUTRES COMBUSTIBLES FOSSILES

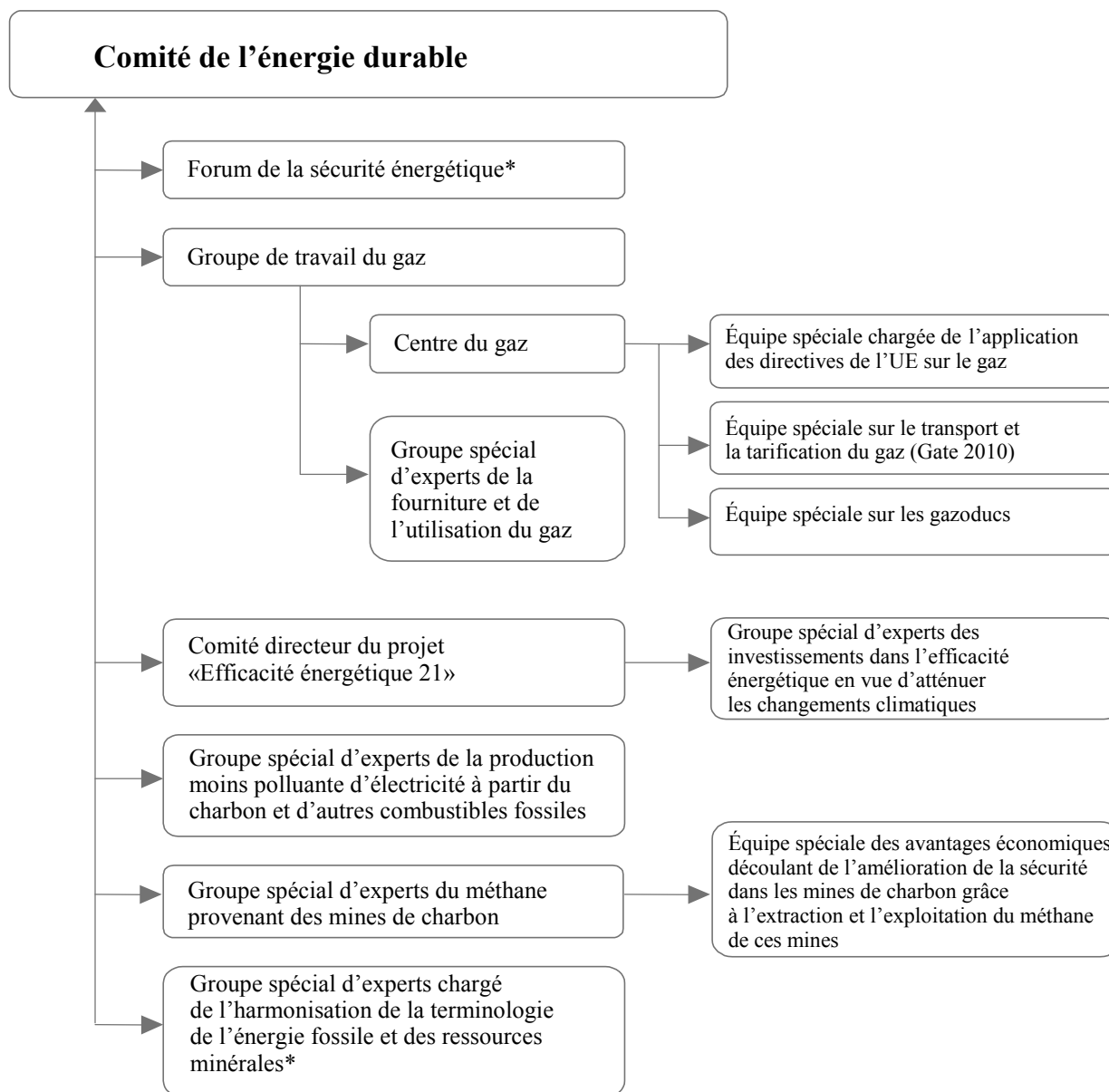
8. Créé en décembre 2006, le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles a tenu une réunion préparatoire le 19 mars 2007. Au cours de sa première session officielle qui aura lieu à Genève les 26 et 27 novembre 2007, il approuvera son mandat et adoptera son programme de travail pour 2007-2008.

9. L'objectif premier de ce Groupe d'experts est de permettre un dialogue intergouvernemental sur les investissements et les réglementations propres à promouvoir la production moins polluante d'électricité. Ce dialogue associera des experts nommés par les gouvernements, des représentants du secteur de la production d'électricité et d'autres secteurs apparentés et des représentants du secteur financier international et des organisations internationales compétentes.

10. Le Groupe d'experts sera avant tout appelé à servir de cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur toute une gamme de sujets dont, entre autres, les techniques de combustion propre du charbon, la capture et le stockage de carbone, les techniques de production d'énergie sans aucune émission de GES, l'impact de la réglementation sur la production moins polluante d'électricité, la production moins polluante d'électricité des points de vue de la compétitivité, des investissements et des charges d'exploitation, et la contribution des énergies renouvelables. Le Groupe d'experts sera également chargé d'analyser les liens entre les réglementations relatives à la production d'électricité et l'application de politiques de panachage des combustibles du point de vue en particulier de la production moins polluante d'électricité, d'étudier les politiques et les mesures propres à réduire l'écart entre les économies de marché développées et les économies de marché émergentes de la région de la CEE en matière d'efficacité énergétique, d'étudier la mise en place d'un cadre réglementaire susceptible de favoriser les investissements dans la production moins polluante d'électricité et d'aider enfin les États membres à élaborer des normes en vue de l'intégration de techniques nouvelles de production d'électricité, comme la capture et le stockage de carbone, dans les structures réglementaires et notamment les réglementations relatives à l'environnement.

Annexe

ORGANIGRAMME DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE



* Son mandat vient à expiration à la fin de novembre 2007.
